

Réf: Dossier N° : 58292

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « BRIGADE D'APPUIE A LA PROTECTION CIVILE » en abrégé «BAPC »

Siège social : ABIDJAN - ABOBO AVOCATIER, DERRIERE LA STATION PETRO IVOIRE, 04 BP 990 ABIDJAN 04

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11 Déc. 2018, et enregistrés au CEPICI le 17 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « BRIGADE D'APPUIE A LA PROTECTION CIVILE » en abrégé «BAPC ».

Objet: protection incendie et secours. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ABOBO AVOCATIER, DERRIERE LA STATION PETRO IVOIRE, 04 BP 990 ABIDJAN 04

GERANT: Monsieur AFFROUMOU ADJE MAXENCE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-32734 du 17/12/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°29254 du 17/12/2018

Pour Avis

Le CEPICI

